

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 25 novembre 2020.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue par visioconférence mercredi le 25 novembre 2020 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : Mme Marie Élément (représentante Sayabec)  
M. Normand Boulianne (représentant Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences : M. Denis Viel (représentant de Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

Mme Isabelle Pinard, conseillère en développement, promotion et attractivité  
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement  
M. Pascal St-Amand, conseiller en développement culturel  
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie et organisation de secours

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2020-210      concernant la constatation du quorum et l'enregistrement et la diffusion des séances publiques de la MRC dans le contexte de la COVID-19**

Considérant      le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant      qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil de la MRC et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Considérant      que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en rendant publique les séances de la MRC de La Matapédia en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

Considérant      qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances publiques de la MRC de La Matapédia tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. André Fournier, il est unanimement résolu :

1. Que le quorum soit constaté ;
2. Que le conseil de la MRC accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence et ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2020-211      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre 2020**

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 – Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de développement
  - 5.1. Dépôt pour la demande de subvention au *Programme d'appui aux collectivités* et nomination du signataire
  - 5.2. Adoption de la composition de la Table régionale famille
  - 5.3. Entente de développement culturel 2021-2023 – Adoption du plan d'action et du montage financier
  - 5.4. Adoption des priorités d'intervention du FRR 2021-2022
  - 5.5. Adoption des mesures de soutien au développement 2021
  - 5.6. Autorisation de signature entre la MRC et les promoteurs des initiatives découlant de l'Alliance pour la solidarité (PAGIEPS)
6. Gestion administrative
  - 6.1. Étude du service incendie - Constats, enjeux et recommandations - Adoption
  - 6.2. Nomination à la direction générale de la MRC
7. Prévisions budgétaires 2021 – Adoption
  - 7.1. Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble
  - 7.2. Partie 2 - Inspection municipale
  - 7.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
  - 7.4. Partie 4 - Délégation de la gestion des terres publiques
  - 7.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est
  - 7.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest
  - 7.7. Partie 7 - Route Verte
  - 7.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert
  - 7.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
  - 7.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)
  - 7.11. Territoires non organisés (TNO)
8. Règlement no 2020-10 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2021 – Dépôt et présentation du projet de règlement
9. Gestion des soldes résiduels des règlements d'emprunt
  - 9.1. Règlement no 2020-08 abrogeant le règlement no 2010-05
  - 9.2. Règlement no 2020-09 abrogeant le règlement no 2014-08
10. Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli
  - 10.1. Règlement d'emprunt no 2020-01 – Approbation
  - 10.2. Règlement no 2020-02 relatif aux prévisions budgétaires 2021 – Approbation
11. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis – Budget 2021
12. Addenda à l'entente visant à soutenir les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent
13. Projet Cadets 2021 – Résolution d'intention
14. Rapport du comité sur la gouvernance de la MRC – Adoption
15. Nominations
  - 15.1. Préfet suppléant
  - 15.2. Comité administratif
  - 15.3. Comités et organisations
  - 15.4. Comité consultatif en urbanisme, comité consultatif agricole et commission d'aménagement
  - 15.5. Comité de négociation pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui
16. Calendrier des séances 2021 du conseil de la MRC - Adoption
17. Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – Dépôt
18. Correspondance
19. Période de questions de l'assistance
20. Autres sujets
  - 20.1. Prochaines rencontres – Séance ordinaire du 9 décembre 2020 à 19h30
  - 20.2. Rencontre transport collectif
  - 20.3. Décès de M. Didace Bourgeois
  - 20.4. Conférences virtuelles de la FQM
21. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 - ADOPTION**

#### **Résolution CM 2020-212                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

La MRC a informé la population par le biais de sa page Facebook de la possibilité d'adresser ses questions au conseil par courriel, et ce jusqu'à midi la journée même du conseil. L'ordre du jour a aussi été déposé sur le site Internet simultanément à cette publication. Aucune question n'a été reçue de la part du public.

## 5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

### 5.1 Dépôt pour la demande de subvention au PAC et nomination du signataire

#### Résolution CM 2020-213 concernant la demande de subvention au *Programme d'appui aux collectivités et désignation d'un signataire*

- Considérant que la MRC connaît une situation démographique précaire et que l'une des avenues pour freiner la baisse démographique est l'accueil et la rétention de personnes de minorités ethnoculturelles ;
- Considérant que l'indice de vitalité économique de la MRC est de -11,8320, selon le dernier classement des MRC 2002-2014 et 2016 de l'Institut de la statistique du Québec (mis à jour le 19 décembre 2018) ;
- Considérant que la MRC a adopté le 18 janvier 2017 un plan régional d'attractivité 2018-2020 et que ce dernier fait état des enjeux du territoire en mentionnant que l'immigration fait partie de la solution ;
- Considérant que le plan régional d'attractivité de la MRC de La Matapédia 2020-2022 est en voie d'adoption et que celui-ci pourrait être bonifié par l'ajout d'actions concertées en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;
- Considérant que le comité de développement de la MRC, qui agit comme comité aviseur, a donné son aval au plan régional d'attractivité 2020-2022 pour qu'il soit adopté par le conseil de la MRC ;
- Considérant que des membres du comité de développement, représentants des secteurs socio-économiques névralgiques, se sont portés volontaires pour faire partie du comité de pilotage pour les travaux d'élaboration du plan d'action d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia manifeste sa volonté et son engagement afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent un facteur de prospérité et de vitalité de son territoire ;
- Considérant que le *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration cadre avec le plan régional d'attractivité 2020-2022 ainsi qu'avec l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu :

1. D'autoriser la demande de subvention d'un montant de 89 700 \$ (soit 37,8 % du budget total du projet) pour l'élaboration du plan d'action et la réalisation de la mesure transitoire du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de confirmer l'engagement de la MRC de La Matapédia pour investir 59 300 \$ ;
2. Que Mme Chantale Lavoie, préfet, soit désignée signataire autorisée de l'entente éventuelle avec le Ministère ;
3. D'approuver le montage financier ci-après :

#### Revenus 2021 pour le projet PAC / Attractivité

- Revenus FRR volet 2	63 240 \$	26,66 %
- Subvention FARR Attractivité (Volet 1 FRR)	25 000 \$	10,54 %
- Contribution de la MRC	59 300 \$	25,00 %
- Montant de l'aide financière demandé au MIFI	89 700 \$	37,80 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>237 240 \$ 100 %</b>

#### Dépenses 2021 pour le projet PAC / Attractivité

- Ressources humaines et fonction dans le cadre du projet		
o Salaire conseillère et contribution employeur	83 840 \$	35,4 %
o Recrutement La Matapédia	84 400 \$	35,6 %
o Représentation événements nationaux	15 000 \$	6,3 %
o Actions attractivité	15 000 \$	6,3 %
- Autres dépenses admissibles		
o Dépenses liées à la réalisation des actions PAC	20 000 \$	8,4 %
o Frais d'administration	19 000 \$	8,0 %
	<b>TOTAUX</b>	<b>237 240 \$ 100 %</b>

Adoptée.

### 5.2 Adoption de la composition de la Table régionale famille

#### Résolution CM 2020-214 concernant l'adoption de la composition de la Table régionale famille

- Considérant que la MRC a renouvelé et adopté la Politique familiale régionale ;
- Considérant que la Table régionale famille est un comité reconnu par la MRC pour assurer, notamment, le suivi de la Politique ;

- Considérant que le dynamisme des familles contribue à la vitalité de nos milieux de vie, aspect essentiel à l'occupation dynamique de notre territoire ;
- Considérant que la Table régionale famille réunira des membres ayant à cœur les intérêts des familles matapédiennes et veilleront à améliorer la qualité de vie de celles-ci.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter la composition de la Table régionale famille ci-après :

- Mme Edes Berger	RQFA Albertville
- M. Richard Leclerc	RQFA Amqui
- M. Mario Bouchard	RQFA Causapscal
- M. Patrick Bacon	RQFA Lac-au-Saumon
- Mme Normande Ouellet	RQFA Saint-Alexandre-des-Lacs
- M. Réjean Hudon	RQFA Saint-Cléophas
- À combler	RQFA Saint-Damase
- Mme Nancy Lévesque	RQFA Saint-Moïse
- Mme Louise Bérubé	RQFA Saint-Léon-le-Grand
- Mme Mélissa Gagnon	RQFA Saint-Noël
- Mme Annie Jalbert	RQFA Saint-Thariccius
- Mme Cathy Santerre	RQFA Saint-Vianney
- Mme Caroline Dumont	RQFA Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
- Mme Hélène Plante	RQFA Sainte-Florence
- Mme Nancy Lizotte	RQFA Sainte-Îrène
- Mme Geneviève Chiasson	RQFA Sainte-Marguerite-Marie
- Mme Marie Élément	RQFA Sayabec
- Mme Geneviève Leblanc	RQFA Val-Brillant
- Mme Chantale Lavoie	Préfet, MRC de La Matapédia
- Mme Céline Raymond	Représentante COSMOSS
- Mme Marie-Claude Landry	Représentante du réseau de la santé (remplacement M. Alexis D'Aoust-Tremblay)
- Mme Sophie Champagne	Représentante du milieu communautaire
- Mme Sandra Théberge	Représentante du milieu scolaire
- Mme Josée Lessard	Représentante des services de garde
- M. Mathieu Morin	Représentant des loisirs
- Mme Louise Bernier	Représentante de la Maison des familles de La Matapédia
- M. Tommy Bélanger-Lizotte	Représentant Jeunes
- Mme Kathleen Jomphe	Représentante des Familles
- Mme Pascale Turcotte	Conseillère en développement local et territorial – secteur Ouest
- Mme Jessie Proulx	Conseillère en développement local et territorial – secteur Centre
- Mme Michèle Pâquet	Conseillère en développement local et territorial – secteur Est
- Mme Isabelle Pinard	Coordonnatrice de la Table régionale famille

Adoptée.

### **5.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Adoption du plan d'action et du montage financier**

#### **Résolution CM 2020-215                    concernant l'adoption du plan d'action et du montage financier pour l'entente de développement culturel 2021-2023**

- Considérant que la MRC de La Matapédia et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec étaient signataires d'ententes de développement culturel successives depuis 2007 ;
- Considérant que l'entente de développement culturel actuelle devait prendre fin en 2020 et qu'elle a été prolongée jusqu'à 2021 à cause de la pandémie de COVID-19 ;
- Considérant que le MCC offre à la MRC de La Matapédia la possibilité de signer une nouvelle entente de développement culturel triennale pour 2021-2022-2023 ;
- Considérant que le MCC s'engage à y contribuer financièrement à hauteur de 60 % de la valeur totale de l'entente ;
- Considérant que la région a toujours des besoins en matière de développement culturel et que la réalisation du plan d'action de l'entente contribuera à les combler ;
- Considérant que le plan d'action a été révisé et approuvé par la direction régionale du MCC et soumis au Comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. De confirmer à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications que la MRC de La Matapédia est disposée à investir dans la prochaine entente de développement culturel (2021-2023) un montant totalisant 58 600 \$ sur trois ans ;
2. De désigner la direction générale et la préfète comme signataires de l'entente à intervenir ;
3. D'approuver le plan d'action et le tableau financier présentés ci-après :

	2021	2022	2023	Total
Archéologie phase 4		7 500,00 \$	7 500,00 \$	15 000,00 \$
Mise à jour politique culturelle	15 000,00 \$			15 000,00 \$
Matamajaw : recherche et rédaction	12 500,00 \$			12 500,00 \$
Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales	13 333,00 \$	13 054,00 \$	13 057,00 \$	39 444,00 \$
Paysage culturel patrimonial		17 500,00 \$	17 500,00 \$	35 000,00 \$
Animation culturelle ponts couverts		5 000,00 \$	5 000,00 \$	10 000,00 \$
Promotion du loisir culturel	2 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$
Animation culturelle pour aînés	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
<b>Total :</b>	<b>47 833,00 \$</b>	<b>49 054,00 \$</b>	<b>49 057,00 \$</b>	<b>145 944,00 \$</b>

Adoptée.

#### 5.4 Adoption des priorités d'intervention du Fonds Régions et ruralité 2021-2022

##### Résolution CM 2020-216                    **concernant l'adoption des priorités d'intervention du Fonds Régions et ruralité 2021-2022**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter les priorités d'intervention 2021-2022 de la MRC de La Matapédia pour la mise en œuvre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

1. Supporter le développement et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'entreprise ;
2. Travailler pour la rétention et l'attraction de la main-d'œuvre afin de maximiser la productivité de nos entreprises ;
3. Veiller à la mise en œuvre des plans d'action en développement touristique, agricole, agroforestier et de développement durable de notre Écoterritoire habité ;
4. Positionner La Matapédia comme territoire attractif pour la visiter, y demeurer, y travailler, y investir et y installer son entreprise ;
5. Prioriser des projets collectifs (culture et patrimoine, transport collectif) tout en soutenant des projets et des initiatives locales et régionales dans une approche structurante pour le milieu ;
6. Maintenir une enveloppe financière réservée aux municipalités ;
7. Appuyer des ententes à caractère régional et des ententes sectorielles priorisées par la MRC et la région bas-laurentienne ;
8. Soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle territoriale (culturel, touristique, attractivité, etc.) ;
9. Poursuivre la réalisation des mandats de la MRC en matière de planification, de l'aménagement et du développement du territoire.

Adoptée.

#### 5.5 Adoption des mesures de soutien au développement 2021

##### Résolution CM 2020-217                    **concernant l'adoption des mesures de soutien au développement 2021**

Considérant que le conseil a adopté le règlement no 2019-07 abolissant le fonds de prévoyance mis en place par le règlement no 2013-06 relatif à l'investissement de la MRC dans les projets éoliens du Bas-Saint-Laurent ;

Considérant ledit règlement prévoit la mise en place de mesures de soutien au développement jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année provenant des distributions perçues de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter les mesures de soutien au développement 2021 de la MRC de La Matapédia comme suit :

Mesures - Attractivité et recrutement 90 487 \$

Poste de coordonnateur en recrutement  
Recrutement événements nationaux  
Vidéos opportunités de carrière

Mesures - Promotion du territoire 55 709 \$

Halte Routhierville - Phase 1  
Panneaux touristiques  
Panneaux Bureaux touristiques  
Étude sécurité Lac Matapédia  
Promotions ATR

## Mesures - Partenariat et Soutien

58 532 \$

Commandite événements majeurs  
 Partenariat Chambre de commerce  
 Fondation du CMEC  
 Table des chefs Matapédiens + Table RH  
 Programme d'appui aux collectivités (PAC) - MIFI  
 Place aux jeunes  
 Partenariat pour la semaine de l'emploi  
 Partenariat pour la semaine de l'entrepreneuriat  
 Partenariat salon de l'entrepreneuriat jeunesse  
 Fonds numérisation Commerce de détail

**Total** **204 728 \$**

Pour financer ces mesures, outre les revenus éoliens jusqu'à concurrence de 150 000 \$, la MRC applique une répartition pour les municipalités non participantes au projet éolien du Bas-Saint-Laurent (9 105 \$) et une appropriation du surplus du budget du service de développement (45 623\$), ce qui totalise 204 728 \$.

Adoptée.

**5.6 Autorisation de signature entre la MRC et les promoteurs des initiatives découlant de l'Alliance pour la solidarité (PAGIEPS)**

**Résolution CM 2020-218** **concernant une autorisation de signature pour les protocoles d'entente entre la MRC de La Matapédia et les promoteurs d'initiatives dans le cadre du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité (PAGIEPS)**

- Considérant que la MRC est le fiduciaire des sommes découlant de l'Alliance pour la solidarité (PAGIEPS) ;
- Considérant que des initiatives ont déjà été présentées au Collectif régional de développement en juin 2020, qu'elles ont été acceptées et que, dans certains cas, les actions sont commencées ;
- Considérant que certains promoteurs sont en attente de signature du protocole d'entente avec la MRC pour réaliser des investissements ou encore pour finaliser ceux-ci ;
- Considérant que le conseil de la MRC doit autoriser un signataire avant de procéder au décaissement des sommes liées aux initiatives.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. D'autoriser la signature des protocoles d'entente entre les promoteurs d'initiatives locales qui auront reçu l'autorisation du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matapédia concernant le plan d'action de l'Alliance pour la solidarité (PAGIEPS) 2019-2023 ;
2. De désigner Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer pour et au nom de la MRC lesdits protocoles.

Adoptée.

**6. GESTION ADMINISTRATIVE**

**6.1 Étude du service incendie - Constats, enjeux et recommandations – Adoption**

**Résolution CM 2020-219** **concernant l'adoption de l'étude du service de protection incendie – Constats, enjeux et recommandations**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte l'étude du service incendie tel que présentée par le consultant M. Éric Steingue ;
2. De reporter de 4 à 6 mois maximum la mise en œuvre de la recommandation visant la fermeture des casernes de Saint-Vianney et de Saint-Léon-le-Grand et ce, en fonction des résultats de la démarche de recrutement de nouveaux pompiers pour lesdites casernes.

Adoptée.

**6.2 Nomination à la direction générale de la MRC**

**Résolution CM 2020-220** **concernant l'adoption d'une échelle salariale pour le poste de directeur général de la MRC de La Matapédia**

Sur proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter l'échelle salariale suivante pour le poste de directeur général de la MRC de La Matapédia :

MRC DE LA MATAPÉDIA - Échelle salariale												
Titre de l'emploi	Échelon -2	Échelon -1	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7	Échelon 8	Échelon 9	Échelon 10
Directeur général et secrétaire-trésorier	89 382 \$	91 169 \$	92 993 \$	94 853 \$	96 750 \$	98 685 \$	100 658 \$	102 672 \$	104 725 \$	106 819 \$	108 956 \$	111 135 \$
Progression de l'échelle	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	

Adoptée.

**Résolution CM 2020-221** concernant la nomination au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Matapédia

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Lavoie, a annoncé son départ à la retraite pour la fin de l'année 2020 ;

Considérant qu'un processus rigoureux de sélection pour combler le poste s'est tenu du mois de septembre à novembre 2020 ;

Considérant que M. Steve Ouellet s'est démarqué parmi les 15 candidatures reçues ;

Considérant que le comité de sélection et le candidat recommandé se sont entendus sur les conditions d'emploi relatives à ce poste.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu :

1. Que M. Steve Ouellet soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Matapédia avec entrée en fonction le 5 janvier 2021, au salaire correspondant à l'échelon 1 de l'échelle salariale de ce poste.
2. Toutes les autres conditions d'emplois sont mentionnées au document "SOMMAIRE DÉCISIONNEL – 6.2. Poste directeur général et secrétaire-trésorier - MRC de La Matapédia" du 25 novembre 2020.

Adoptée.

**7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – ADOPTION**

**7.1 Partie 1 - Budget de la MRC commune à l'ensemble**

**Résolution CM 2020-222** concernant l'adoption de la partie 1 du budget 2021 – Commune à l'ensemble

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>									
Gestion financière	399 125 \$	125 000 \$	23 150 \$	500 \$	25 000 \$	102 947 \$	28 100 \$	82 628 \$	11 800 \$
Législation et communication	480 740 \$	325 275 \$				85 965 \$		2 000 \$	67 500 \$
Palais de justice et centre administratif	574 687 \$	76 300 \$		161 300 \$	30 500 \$	230 827 \$		47 260 \$	28 500 \$
Programmes d'habitation	351 526 \$					351 526 \$			
Transport adapté et collectif	297 276 \$	65 000 \$			15 000 \$	217 276 \$			
Val-d'Irène	1 344 480 \$	22 835 \$		98 750 \$		392 895 \$		800 000 \$	30 000 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	95 350 \$	29 495 \$			15 000 \$	44 850 \$			6 005 \$
Fonds québécois d'intégration sociale (FQIS)	252 421 \$					0 \$		252 421 \$	0 \$
Développement	1 689 581 \$	104 856 \$		29 000 \$	1 208 803 \$	74 988 \$		100 713 \$	171 221 \$
Volet 3 - Signature innovation	287 092 \$				287 092 \$				
Volet 4 - Vitalisation	1 189 179 \$				1 189 179 \$				
Programme de restauration du patrimoine immobilier	150 000 \$				45 000 \$	105 000 \$			
Recrutement et rétention	84 249 \$	4 249 \$		70 000 \$		0 \$		10 000 \$	0 \$
Redevances parcs éoliens	630 740 \$							630 740 \$	0 \$
Entente développement culturel - 2	99 188 \$	3 184 \$			15 000 \$	78 083 \$		2 921 \$	0 \$
Évaluation et géomatique	562 733 \$	434 233 \$	110 000 \$			5 000 \$		1 500 \$	12 000 \$
Aménagement	357 780 \$	62 000 \$	28 000 \$	200 \$	184 041 \$	67 952 \$			15 587 \$
Urbanisme	39 381 \$	0 \$	32 000 \$						7 381 \$
Gestion des cours d'eau	16 660 \$	719 \$							15 941 \$
Génie municipal	1 393 739 \$	72 450 \$	1 106 957 \$	150 000 \$		43 832 \$			20 500 \$
Gestion des matières résiduelles	1 836 845 \$	1 732 488 \$				0 \$		91 457 \$	12 900 \$
Inforoute, informatique et téléphonie IP	136 557 \$	63 600 \$		49 000 \$		19 957 \$			4 000 \$
Génie forestier	8 340 \$	5 340 \$		3 000 \$					0 \$
Sécurité incendie	1 686 840 \$	1 166 904 \$		140 800 \$		242 536 \$		1 000 \$	135 600 \$
Sécurité civile	48 706 \$	41 706 \$				0 \$			7 000 \$
<b>Total partie 1</b>	<b>14 013 215 \$</b>	<b>4 335 634 \$</b>	<b>1 300 107 \$</b>	<b>702 550 \$</b>	<b>3 014 615 \$</b>	<b>2 063 634 \$</b>	<b>28 100 \$</b>	<b>2 022 640 \$</b>	<b>545 935 \$</b>

## Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>												
Gestion financière	399 125 \$	320 040 \$	8 600 \$	600 \$	55 135 \$	1 700 \$	400 \$	3 100 \$	800 \$	7 500 \$	1 000 \$	250 \$
Législation et communication	480 740 \$	304 720 \$	45 620 \$	600 \$	28 600 \$	1 500 \$	500 \$	2 000 \$	1 500 \$	94 700 \$	1 000 \$	
Palais de justice et centre administratif	574 687 \$				69 500 \$		78 272 \$	2 400 \$		59 420 \$	5 000 \$	360 095 \$
Programmes d'habitation	351 526 \$		325 \$		39 056 \$			145 \$		312 000 \$		
Transport adapté et collectif	297 276 \$									297 276 \$		
Val-d'Irène	1 344 480 \$				808 600 \$					6 000 \$	30 000 \$	499 880 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	95 350 \$									95 350 \$		
Fonds québécois d'intégration sociale (FQIS)	252 421 \$				0 \$			100 \$		252 321 \$		
Développement	1 689 581 \$	695 184 \$	29 425 \$	500 \$	14 300 \$	5 000 \$	250 \$	3 406 \$	2 000 \$	937 516 \$	2 000 \$	
Volet 3 - Signature innovation	287 092 \$	54 001 \$			13 091 \$					220 000 \$		
Volet 4 - Vitalisation	1 189 179 \$	113 624 \$			25 000 \$					1 050 555 \$		
Programme de restauration du patrimoine immobilier	150 000 \$									150 000 \$		
Recrutement et rétention	84 249 \$	67 133 \$	15 700 \$	200 \$	0 \$	0 \$		400 \$	816 \$	0 \$		
Développement éolien	630 740 \$		0 \$		45 628 \$					585 112 \$		
Entente développement culturel - 2	99 188 \$									99 188 \$		
Évaluation et géomatique	562 733 \$	381 710 \$	7 000 \$	600 \$	167 373 \$	1 100 \$	500 \$	1 950 \$	1 500 \$		1 000 \$	
Aménagement	357 780 \$	255 810 \$	4 200 \$	550 \$	89 502 \$	2 820 \$		1 100 \$	800 \$		2 998 \$	
Urbanisme	39 381 \$	36 701 \$	250 \$		2 080 \$	100 \$	0 \$	0 \$	250 \$	0 \$	0 \$	
Gestion des cours d'eau	16 660 \$	0 \$	500 \$		16 000 \$	160 \$		0 \$			0 \$	
Génie municipal	1 393 739 \$	1 054 940 \$	33 900 \$	16 000 \$	235 957 \$	8 000 \$	7 200 \$	20 000 \$	7 442 \$	4 600 \$	5 700 \$	
Gestion des matières résiduelles	1 836 845 \$				1 836 645 \$			200 \$				
Inforoute, informatique et téléphonie IP	136 557 \$		20 132 \$		87 400 \$			19 525 \$			9 500 \$	
Génie forestier	8 340 \$	8 020 \$	300 \$	0 \$	0 \$	20 \$	0 \$	0 \$	0 \$		0 \$	
Sécurité incendie	1 686 840 \$	622 234 \$	98 400 \$	107 510 \$	121 465 \$	2 750 \$	119 380 \$	73 900 \$	9 500 \$	94 000 \$	25 000 \$	412 701 \$
Sécurité civile	48 706 \$	39 823 \$	2 470 \$	1 718 \$	1 750 \$	110 \$	1 685 \$	1 000 \$	150 \$			
<b>Total partie 1</b>	<b>14 013 215 \$</b>	<b>3 953 940 \$</b>	<b>266 822 \$</b>	<b>128 278 \$</b>	<b>3 657 082 \$</b>	<b>23 260 \$</b>	<b>208 187 \$</b>	<b>129 226 \$</b>	<b>24 758 \$</b>	<b>4 265 538 \$</b>	<b>83 198 \$</b>	<b>1 272 926 \$</b>

Adoptée.

**7.2 Partie 2 - Inspection municipale****Résolution CM 2020-223 concernant l'adoption de la partie 2 du budget 2021 – Inspection municipale**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

## Revenus :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	<b>296 864 \$</b>	<b>261 864 \$</b>	<b>13 800 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>13 475 \$</b>	<b>1 600 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 925 \$</b>	<b>2 500 \$</b>		<b>1 500 \$</b>	

## Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	<b>296 864 \$</b>	<b>261 864 \$</b>	<b>13 800 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>13 475 \$</b>	<b>1 600 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 925 \$</b>	<b>2 500 \$</b>		<b>1 500 \$</b>	

Adoptée.

**7.3 Partie 3 - Gestion des TPI****Résolution CM 2020-224 concernant l'adoption de la partie 3 du budget 2021 – Gestion des TPI**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyé par M. Carol Poitras, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

## Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.	
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres		
<b>Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	<b>634 354 \$</b>			<b>84 795 \$</b>			<b>50 000 \$</b>	<b>4 500 \$</b>	<b>403 616 \$</b>	<b>91 443 \$</b>

## Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	<b>634 354 \$</b>	<b>165 004 \$</b>	<b>5 650 \$</b>	<b>700 \$</b>	<b>6 150 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>450 \$</b>	<b>452 500 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	

Adoptée.

**7.4 Partie 4 - Délégation de la gestion foncière des terres publiques****Résolution CM 2020-225 concernant l'adoption de la partie 4 du budget 2021 – Délégation de la gestion foncière des terres publiques**

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation de la gestion foncière des terres publiques pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	68 732 \$			62 740 \$		5 320 \$			672 \$

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.5 Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est

#### **Résolution CM 2020-226** concernant l'adoption de la partie 5 du budget 2021 – Premiers répondants secteur Est

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, Premiers répondants secteur Est pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	6 856 \$	0 \$							6 856 \$

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.6 Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest

#### **Résolution CM 2020-227** concernant l'adoption de la partie 6 du budget 2021 – Premiers répondants secteur Ouest

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, Premiers répondants secteur Ouest pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	7 262 \$	0 \$						0 \$	7 262 \$

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.7 Partie 7 - Route Verte

#### **Résolution CM 2020-228** concernant l'adoption de la partie 7 du budget 2021 – Route verte

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route Verte pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 7 - Route Verte	184 582 \$	53 563 \$				130 819 \$			200 \$

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.8 Partie 8 – Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert

#### **Résolution CM 2020-229** concernant l'adoption de la partie 8 du budget 2021 – Biomasse – Emprunt Fonds municipal vert

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	50 280 \$	50 280 \$							

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.9 Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

#### **Résolution CM 2020-230** concernant l'adoption de la partie 9 du budget 2021 – Investissement parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 9 - Investissements Lac-Alfred	5 503 265 \$							5 503 265 \$	

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.10 Partie 10 - Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)

#### **Résolution CM 2020-231** concernant l'adoption de la partie 10 du budget 2021 – Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou) pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2021	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)	756 484 \$							756 484 \$	

Dépenses :

	Budget 2021	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

### 7.11 Budget 2021 - Territoires non organisés (TNO)

#### **Résolution CM 2020-232** concernant l'adoption du budget 2021 pour les territoires non organisés (TNO)

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO) pour l'exercice financier 2021 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2021</b>
Taxes générales	366 840 \$
Article 208	0 \$
Taxe spéciale Lac Huit Milles	2 300 \$
Taxe spéciale Routhierville - déneigement	3 250 \$
Taxe spéciale SLM (entente déneigement)	13 600 \$
Taxe spéciale Domaine Casault (déneigement)	7 500 \$
En-lieu de taxes	2 800 \$
Compensation terres publiques	52 596 \$
Péréquation	9 360 \$
Droits mutations et supplétif	2 000 \$
Intérêts arriérés de taxes	250 \$
Intérêts banque	3 000 \$
Revenus gestion des baux SLM	12 182 \$
Autres revenus	1 700 \$
Sécurité civile	
Revenus vs permis	1 500 \$
Subv. Prise en charge réseau routier	33 321 \$
Subvention entretien passage à niveau	3 600 \$
Subvention PSSPA	
Surplus affecté	66 900 \$
Subvention taxe d'accise (TECQ)	230 000 \$
Partage 1 point taxe vente	310 \$
Dotatoin spéciale de fonctionnement	
<b>Total</b>	<b>813 009 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Salairé régulier	68 191 \$
Contribution employeur	12 775 \$
Déplacement	7 660 \$
Poste	800 \$
Téléphone	270 \$
Aliments/boisson	150 \$
Avis publics	1 000 \$
Inspecteur municipal	26 867 \$
Berce spondyle	5 000 \$
Services scientifiques et génie	60 000 \$
Services juridiques	1 000 \$
Vérification	3 750 \$
Contrat service informatique	2 000 \$
Évaluation municipale	20 396 \$
Services professionnels aménagement	22 000 \$
Assurance-incendie	50 \$
Assurance-responsabilité	4 350 \$
Cautionnement	225 \$
Formation	
Police - SQ	53 847 \$
Matières résiduelles	7 000 \$
Cotisation	500 \$
Voirie - entretien chemins	17 000 \$
Voirie - amélioration chemins	8 000 \$
Voirie - taxe accise	230 000 \$
Remise centre administratif - taxe accise	
Loyer centre administratif	3 060 \$
Entretien chemins hiver Routhierville	79 195 \$
Entretien chemins hiver SLM	13 600 \$
Entretien chemins hiver Domaine Casault	7 500 \$
Entretien chemin Lac Huit Milles	2 300 \$
Entretien passage à niveau	3 600 \$
Réfection passage à niveau CN	
Entretien ameublement et équipement	500 \$
Fournitures et photocopies	1 200 \$
Éclairage	400 \$
Frais banque	400 \$
Quote-part MRC	120 600 \$
Essence	
Immobilisations	2 000 \$
Parc SLM	21 200 \$
Urbanisme	
Gestion des baux SLM	4 623 \$
Projet sécurité civile	
Immatriculation	
Masques, etc. (COVID)	
<b>Total</b>	<b>813 009 \$</b>

Adoptée.

**8. RÈGLEMENT NO 2020-10 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement 2020-10 est déposé au conseil de la MRC séance tenante. Un avis de motion a déjà été donné lors de la séance ordinaire du 19 août 2020. L'adoption dudit règlement est prévu à la séance ordinaire du 9 décembre prochain.

**9. GESTION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**9.1 Règlement no 2020-08 abrogeant le règlement no 2010-05**

**Résolution CM 2020-233                    concernant l'adoption du règlement no 2020-08 abrogeant le règlement no 2010-05**

Considérant            que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement no 2010-05 décrétant une dépense et un emprunt de 11 680 000 \$ pour financer les dépenses reliées à la participation financière de la MRC de La Matapédia dans la construction et l'exploitation d'un parc éolien communautaire en partenariat avec les compagnies Hydroméga Services Inc. et Hydroméga énergie (Québec) Inc. ;

Considérant            que l'objet de ce règlement n'a pas été réalisé parce que le projet n'a pas été retenu lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour les projets communautaires ;

Considérant            qu'il y a lieu d'abroger ledit règlement pour ainsi annuler le solde résiduaire du règlement.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu que le présent règlement no 2020-08 abrogeant le règlement no 2010-05 soit adopté.

Adoptée.

**9.2 Règlement no 2020-09 abrogeant le règlement no 2014-08**

**Résolution CM 2020-234                    concernant l'adoption du règlement no 2020-09 abrogeant le règlement no 2014-08**

Considérant            que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement no 2014-08 décrétant une dépense et un emprunt pour financer la participation de la MRC de La Matapédia dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires en partenariat avec les autres partenaires communautaires et la ou les compagnie(s) dont le ou les projet(s) seront retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01) ;

Considérant            que l'objet de ce règlement n'a pas été réalisé par la MRC de La Matapédia, puisque c'est la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a été constituée pour réaliser l'objet du règlement pour et au nom des membres de la Régie (8 MRC du Bas-St-Laurent et la communauté autochtone des Malécites de Viger) ;

Considérant            qu'il y a lieu d'abroger ledit règlement pour ainsi annuler le solde résiduaire du règlement.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu que le présent règlement no 2020-09 abrogeant le règlement no 2014-08 soit adopté.

Adoptée.

**10. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI**

**10.1 Règlement d'emprunt no 2020-01 – Approbation**

**Résolution CM 2020-235                    concernant l'approbation du règlement d'emprunt no 2020-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le règlement d'emprunt no 2020-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli décrétant une dépense de 140 000 \$ et un emprunt de 119 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'une guérite pour l'aéroport.

Adoptée.

**10.2 Règlement no 2021-02 relatif aux prévisions budgétaires 2021 – Approbation**

**Résolution CM 2020-236                    concernant l'approbation du règlement d'emprunt no 2020-02 relatif aux prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli**

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le règlement no 2020-02 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli relatif à ses prévisions budgétaires 2021.

Adoptée.

11. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS – BUDGET 2021**

**Résolution CM 2020-237** concernant l'approbation du budget 2021 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. André Fournier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Adoptée.

12. **ADDENDA À L'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LES SERVICES EN TRAVAIL DE RUE AU BAS-SAINT-LAURENT**

**Résolution CM 2020-238** concernant un addenda à l'entente pour le service de travail de rue au Bas-Saint-Laurent

Sur proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia approuve les termes de l'addenda à l'entente de partenariat entre les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional du Bas-Saint-Laurent pour le service du travail de rue qui consiste à prolonger ladite entente jusqu'au 31 mars 2022 ;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

13. **PROJET CADETS 2021 – RÉOLUTION D'INTENTION**

**Résolution CM 2020-239** concernant l'intention de la MRC de La Matapédia de participer au projet Cadets policiers de la Sûreté du Québec en 2021

Considérant que la MRC de La Matapédia participe depuis l'été 2018 au projet de cadets policiers sur son territoire ;

Considérant que la Ville d'Amqui est partenaire de la MRC et de la Sûreté du Québec dans l'entente qui intervient pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la MRC ;

Considérant que la MRC de La Matapédia dresse un bilan positif de sa participation à ce projet au cours des années antérieures ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a prévu à même son budget 2021 les sommes nécessaires à sa participation au projet pour l'année 2021.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu que la MRC de La Matapédia signifie à la Sûreté du Québec son intérêt à participer au projet Cadets policiers pour l'année 2021.

Adoptée.

14. **RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE DE LA MRC – ADOPTION**

**Résolution CM 2020-240** concernant l'adoption du rapport du comité sur la gouvernance de la MRC (Lelièvre Conseils)

Considérant que le conseil a mandaté un comité de travail pour lui faire des recommandations sur 3 volets de la gouvernance de la MRC de La Matapédia, soit la composition et les mandats du comité administratif de la MRC, le nombre de voix accordées aux membres du conseil et les procédures de délibération et de vote au conseil ;

Considérant que le comité a présenté au conseil un rapport unanime comportant 6 recommandations ;

Considérant que le conseil est favorable aux recommandations déposées.

En conséquence sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le rapport de Lelièvre Conseils déposé au comité de travail sur la révision de la gouvernance de la MRC en date du 16 novembre 2020 ;
2. D'entreprendre les démarches relatives à la mise en œuvre des recommandations du rapport dans les meilleurs délais (modification des lettres patentes, règlements, résolutions, etc.).

Adoptée.

## 15. NOMINATIONS

### 15.1 Préfet suppléant

Mme Chantale Lavoie, préfète élue, désigne M. Martin Landry à titre de préfet suppléant de la MRC.

### 15.2 Comité administratif

#### Résolution CM 2020-241      **concernant la nomination du comité administratif**

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité administratif de la MRC, à savoir :

1. Mme Chantale Lavoie, préfet
2. M. Martin Landry, préfet-suppléant, Albertville
3. M. Pierre D'Amours, Amqui
4. M. André Fournier, Causapscal
5. M. Gérard Grenier, Lac-au-Saumon
6. Jocelyn Jean, Saint-Tharcisus
7. Jacques Pelletier, Val-Brillant

Adoptée.

### 15.3 Comités et organisations

#### Résolution CM 2020-242      **concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC sur des comités et commissions de la MRC**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités et commissions de la MRC :

<b>Bureau des délégués</b>	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - M. Jean-Paul Bélanger - M. Jacques Pelletier
<b>Comité communications</b>	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - Mme Marlène Landry - M. Jean-Paul Bélanger - M. Martin Landry - M. Martin Carrier
<b>Cellule locale de services sociaux et communautaires essentiels</b>	- Mme Chantale Lavoie
<b>Comité consultatif en culture et patrimoine</b>	- M. Martin Carrier
<b>Comité de développement</b>	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - M. Marcel Belzile - M. Pierre D'Amours
<b>Comité multiresources</b>	- Mme Chantale Lavoie - M. Carol Poitras
<b>Comité Santé-MRC</b>	- Mme Chantale Lavoie, préfet - M. Nelson Pilote - M. André Fournier - M. Martin Landry
<b>Comité de sécurité publique</b>	- M. Marcel Belzile - M. Pierre D'Amours - M. André Fournier - M. Nelson Pilote
<b>Comité spécial d'investissement pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</b>	- Mme Chantale Lavoie - M. Pierre D'Amours - M. Marcel Belzile - M. André Fournier
<b>Société d'énergie de La Matapédia (Investissement Lac-Alfred)</b>	- Mme Chantale Lavoie - M. Pierre D'Amours - M. Gino Canuel - M. André Fournier - M. Mario Lavoie

Adoptée.

**Résolution CM 2020-243**      **concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC dans des organisations externes**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur des organisations externes de la MRC :

<b>Centre d'appels d'urgence région Est-du-Québec (CAUREQ)</b>	- M. Martin Landry
<b>Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent</b>	- Mme Chantale Lavoie (d'office)
<b>Comité accessibilité</b>	- M. Pierre D'Amours
<b>Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène</b>	- M. Gérard Grenier - M. Gino Canuel
<b>Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia</b>	- M. André Fournier
<b>Écosite de La Matapédia</b>	- M. Georges Guénard - M. Nelson Pilote
<b>Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche</b>	- Mme Marlène Landry
<b>Organisme de bassin versant du Nord-Est</b>	- M. Jacques Pelletier
<b>Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli</b>	- Mme Chantale Lavoie (d'office) - M. Pierre D'Amours (d'office)
<b>Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent</b>	- Mme Chantale Lavoie (d'office)
<b>Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis</b>	- M. Marcel Belzile - M. Georges Guénard - M. Pierre D'Amours
<b>Société d'aide au développement des collectivités (SADC)</b>	- M. Pierre D'Amours
<b>Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent</b>	- Mme Chantale Lavoie (d'office)
<b>Transport adapté et collectif La Caravelle Inc.</b>	- M. Pierre D'Amours
<b>Véloroute Desjardins de La Matapédia</b>	- M. Paul Lepage - M. Jacques Pelletier
<b>Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR)</b>	- Mme Chantale Lavoie (d'office) - M. Pierre D'Amours (d'office)

Adoptée.

**15.4 Comité consultatif en urbanisme, comité consultatif agricole et commission d'aménagement**

**Résolution CM 2020-244**      **concernant des nominations sur le comité consultatif en urbanisme**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif en urbanisme pour une période de 2 ans (2021 et 2022) :

- Sièges 2 : M. Jean-Côme Lévesque
- Sièges 4 : M. Marc Dubé

Adoptée.

**Résolution CM 2020-245**      **concernant des nominations sur le comité consultatif agricole**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole pour une période de 2 ans (2021 et 2022) :

- Sièges 1 : M. Bruno D'Astous
- Sièges 3 : M. Donald Bergeron
- Sièges 5 : M. Carol Poitras
- Sièges 7 : M. Paul Lepage

Adoptée.

**Résolution CM 2020-246      concernant des nominations sur la commission d'aménagement**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur la Commission d'aménagement pour une période d'un an (2021) :

- Siègè 1: Marcel Belzile
- Siègè 2: Pierre D'Amours
- Siègè 3: Martin Landry
- Siègè 4: Jacques Pelletier
- Siègè 5: Chantale Lavoie

Adoptée.

**15.5 Comité négociation renouvellement entente sur la piscine d'Amqui****Résolution CM 2020-247      concernant des nominations sur le comité de négociation pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité de négociation pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui :

- Mme Chantale Lavoie
- M. Mario Lavoie
- M. Martin Landry
- M. Jacques Pelletier
- M. Gérard Grenier
- M. Georges Guénard

Adoptée.

**16.      CALENDRIER DES SÉANCES 2021 DU CONSEIL DE LA MRC - ADOPTION****Résolution CM 2020-248      concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires et rencontres de travail 2021 du conseil de la MRC**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu de modifier le calendrier suivant des rencontres du conseil de la MRC :

- Mercredi, 20 janvier	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 20 janvier	20h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 3 février	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 10 février	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 3 mars	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 10 mars	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 7 avril	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 14 avril	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 5 mai	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 12 mai	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 2 juin	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 9 juin	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 18 août	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 8 septembre	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 15 septembre	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 6 octobre	19h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail)
- Mercredi, 13 octobre	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)
- Mercredi, 17 novembre	14h	Conseil de la MRC (rencontre de travail) Activité d'intégration et Budget 1
- Mercredi, 24 novembre	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire ajournée)
- Mercredi, 24 novembre	20h30	Conseil de la MRC (rencontre de travail) Budget 2
- Mercredi, 1 <sup>er</sup> décembre	19h30	Conseil de la MRC (ajournement) Adoption du budget
- Mercredi, 8 décembre	19h30	Conseil de la MRC (séance ordinaire)

Adoptée.

**17.      DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU PRÉFET – DÉPÔT**

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêt pécuniaire de Mme Chantale Lavoie, préfet, auprès du secrétaire adjoint.

**18.      CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil. On accorde une attention particulière à la suivante :

- 2020-11-11 : M. Yves Berger, MTQ

## 19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La MRC a informé la population par le biais de sa page Facebook de la possibilité d'adresser ses questions au conseil par courriel, et ce jusqu'à midi la journée même du conseil. L'ordre du jour a aussi été déposé sur le site Internet simultanément à cette publication. Aucune question n'a été reçue de la part du public.

## 20. AUTRES SUJETS

### 20.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 9 décembre 2020 à 19h30

La prochaine rencontre ordinaire du conseil se tiendra mercredi le 9 décembre 2020 à 19h30.

### 20.2 Rencontre transport collectif

Monsieur Mario Lavoie fait un rappel de la rencontre sur le transport collectif, mardi le 1<sup>er</sup> décembre à 15h en visioconférence.

### 20.3 Décès de M. Didace Bourgeois

Monsieur Pierre D'Amours informe le conseil de la MRC du décès de M. Didace Bourgeois, médecin reconnu et impliqué dans La Matapédia depuis plusieurs années. Madame Lavoie témoigne de l'implication de M. Bourgeois dans sa communauté et sa collaboration au dossier santé.

### 20.4 Conférences vituelles de la FQM

Monsieur Martin Landry informe le conseil qu'en remplacement du congrès annuel de la FQM prévu en septembre et qui a été annulé en raison de la COVID-19, le regroupement tiendra une série de conférences virtuelles du 1<sup>er</sup> au 4 décembre. Ces conférences sont gratuites pour les membres de la FQM.

## 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution CM 2020-249      concernant la levée de la séance ordinaire du 25 novembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de lever la séance à 22h20.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint